



Les Offices jeunesse
internationaux du Québec
OFQJ • OQAJ • OQWBJ

LA MOBILITÉ INTERNATIONALE JEUNESSE

Un outil essentiel au service
de la jeunesse québécoise

MÉMOIRE PRÉPARÉ PAR

LES OFFICES JEUNESSE INTERNATIONAUX DU QUÉBEC
DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION SUR
LA STRATÉGIE D'ACTION JEUNESSE

PRÉSENTÉ À

Monsieur Jean Charest
Premier ministre du Québec et ministre responsable des dossiers jeunesse

Madame Monique Gagnon-Tremblay
Ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie

Madame Michelle Courchesne
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de la Famille

Monsieur Sam Hamad
Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Monsieur Tony Tomassi
Adjoint parlementaire du premier ministre du Québec
pour les dossiers jeunesse

Madame Catherine Ferembach
Secrétaire adjointe du Secrétariat à la jeunesse
Ministère du Conseil exécutif

PRÉSENTÉ PAR

Me Alfred Pilon, MBA
Secrétaire général de l'OFQJ et de l'OQWBJ
Président-directeur général de l'OQAJ

Octobre 2008

COMITÉ DE TRAVAIL:

Sous la direction de Alfred Pilon
Madeleine Bourgeois (LOJIQ)
Sylvie Hamel (OQAJ)
Geneviève Lambert (OQWBJ)
Lise Chabot (OFQJ)

RÉDACTION:

Alexandre Delong

Les Offices jeunesse internationaux du Québec
Octobre 2008

**« Nous vivons dans un monde
d'interdépendance et de vases communicants.
Mieux comprendre ce qui se passe dans le monde,
c'est mieux comprendre ce qui se passe chez nous »**

Jean Charest, premier ministre du Québec

Extrait du discours prononcé devant le Conseil des Relations
internationales de Montréal le 30 septembre 2008

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
1. LA MOBILITÉ INTERNATIONALE: LEVIER INCONTOURNABLE DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA FORMATION DE LA RELÈVE	9
1.1 L'ouverture sur le monde: un enjeu capital pour le Québec	9
1.2 L'essentielle mobilité internationale jeunesse	9
1.3 L'intérêt manifeste et grandissant des jeunes Québécois	11
1.4 De nouvelles orientations gouvernementales favorables	11
2. LOJIQ: « BRAS INTERNATIONAL » NATUREL DE LA STRATÉGIE D'ACTION JEUNESSE	13
2.1 Une histoire riche garante d'un avenir prometteur	13
2.2 « Expertise », « flexibilité », « accessibilité » et « réciprocité »: maître-mots de l'action de LOJIQ	13
2.2.1 Le socle de l'expertise	14
2.2.2 La flexibilité du soutien et l'accessibilité des services	14
2.2.3 L'atout de la réciprocité	14
2.3 La force d'une approche partenariale et structurante	15
2.3.1 Un réseau de coopération inestimable	15
2.3.2 Vers de nouveaux horizons...	15
3. LA MOBILITÉ INTERNATIONALE: UN OUTIL D'INTERVENTION TRANSVERSAL	17
3.1 L'éducation, l'emploi et l'entrepreneuriat	18
3.1.1 La réussite éducative	18
3.1.2 La préparation et l'intégration au marché du travail	20
3.1.3 Le développement de la culture entrepreneuriale	26
3.2 Les régions	30
3.2.1 Le développement régional	30
3.2.2 Le maintien et le retour des jeunes en région	30
3.2.3 L'engagement dans le milieu de vie	32
3.3 La diversité	35
3.3.1 L'ouverture sur le monde et l'acquisition de compétences internationales	35
3.3.2 La reconnaissance des compétences des nouveaux arrivants	35
3.3.3 L'intégration des jeunes des communautés culturelles	35
3.4 La qualité de vie et le développement durable	37
3.4.1 Les saines habitudes de vie	37
3.4.2 Développement de l'expertise jeunesse en développement durable	37
3.5 La culture	39
3.6 Tableau synthèse des mesures proposées par LOJIQ	41
CONCLUSION	43

INTRODUCTION

Les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ) comptent au nombre des acteurs opérationnels associés à la mise en œuvre de l'actuelle Stratégie d'action jeunesse. Membres du comité des partenaires mis sur pied par le Secrétariat à la jeunesse, ils participent par ailleurs activement aux travaux de réflexion entourant son renouvellement. Tracée dès le début du processus de consultation, la ligne directrice de ces travaux met en exergue l'importance de répondre aux attentes et besoins des jeunes Québécois dans un contexte où les défis auxquels se trouve confrontée la société québécoise apparaissent aussi grands que nombreux. Déclin démographique, départs massifs à la retraite, besoin de main-d'œuvre qualifiée, intensification et accélération des échanges internationaux, développement durable, nécessité d'une plus large ouverture sur le monde, autant d'enjeux qui figurent au rang de priorités gouvernementales et qui interpellent directement les jeunes.

La mobilité internationale, plébiscitée de façon croissante par les jeunes Québécois et portée par une volonté politique de plus en plus affirmée, a fait la preuve de sa contribution significative au développement et à la formation d'une relève mieux armée pour faire face aux enjeux contemporains. Outil d'insertion socioprofessionnelle et instrument de réussite éducative, tremplin vers un plus grand engagement social et citoyen et vecteur de développement de la culture entrepreneuriale, voie d'accès à de nouvelles compétences et expertises, sésame des réseaux professionnels et d'affaires internationaux et moyen de lutte contre l'exode rural des jeunes, elle occupe une place grandissante au sein des politiques jeunesse actuelles.

Les Offices jeunesse internationaux du Québec regroupent l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), l'Office Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse (OQWBJ) et l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ). Renforcé par les effets de synergie induits par ce regroupement et fort du statut de guichet unique que lui reconnaît le gouvernement en matière de services de mobilité jeunesse internationale, LOJIQ se propose de mobiliser l'expertise de ses équipes et la force de ses réseaux de coopération au service de la prochaine Stratégie d'action jeunesse. Le succès de sa collaboration passée avec le Secrétariat à la jeunesse et ses perspectives de développement prometteuses vers de nouveaux territoires, qui trouveront leur pleine concrétisation avec la mise sur pied de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (OQMJ), font des Offices jeunesse internationaux un partenaire opérationnel de premier plan pour la Stratégie. Le présent mémoire, après avoir mis en lumière la valeur ajoutée des interventions réalisées en contexte de mobilité internationale, expose des mesures que LOJIQ se propose de mettre en œuvre afin de répondre aux objectifs qu'elle poursuit et de s'inscrire dans les grandes priorités définies par le gouvernement.

1 | LA MOBILITÉ INTERNATIONALE : LEVIER INCONTOURNABLE DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA FORMATION DE LA RELÈVE

Dans un contexte de mondialisation accélérée et de développement effréné du progrès technologique, l'ouverture de sa jeunesse sur le monde revêt aujourd'hui pour le Québec un enjeu véritablement capital. Dans cette perspective, la mobilité internationale, porteuse de multiples apprentissages, s'est progressivement imposée comme un axe structurant de formation, tant formelle qu'informelle. Nombre de jeunes Québécois l'ont d'ailleurs bien compris en la considérant comme un chaînon indispensable de leur cheminement personnel et professionnel ainsi que de leur cursus académique et en lui louant la valeur ajoutée qu'elle apporte à leur curriculum vitae et l'attractivité qu'elle exerce auprès des employeurs. Conscients de son rôle stratégique, les États lui ménagent une place croissante au sein de leurs politiques jeunesse.

1.1 L'OUVERTURE SUR LE MONDE : UN ENJEU CAPITAL POUR LE QUÉBEC

En l'espace de quelques décennies seulement, le Québec, à l'instar des autres États de la planète, a été le témoin d'une accélération sans précédent de la circulation des idées, des biens, des personnes et des capitaux. Cette intensification des échanges internationaux, favorisée par l'ouverture des marchés, la libéralisation du commerce et des investissements ainsi que le développement des technologies de l'information et des communications, tend progressivement à ramener le monde à l'échelle du village global prophétisé par Marshall McLuhan au début des années 60¹. Le local, le national et l'international s'entremêlent désormais inextricablement et il n'existe plus de secteur de l'activité humaine qui échappe à cette nouvelle réalité.

De la même manière, les grands problèmes et enjeux contemporains, telle la question du développement durable, n'interpellent plus aujourd'hui les seuls États, pris isolément, mais la planète entière et avec elle un nombre grandissant d'acteurs infra-étatiques de tous ordres, portés par la montée en puissance d'une société civile transcendant les frontières. Ce phénomène est à l'origine de l'émergence d'une nouvelle conception de la citoyenneté, à laquelle les jeunes sont particulièrement sensibles, qui se définissent de plus en plus comme des « citoyens du monde ».

Or, le Québec, pas plus que les autres États, ne peut se permettre de rester à l'écart de cette évolution. Ne doit-il pas en grande partie, en effet, le formidable développement économique et social amorcé depuis les années 60 à son ouverture résolue sur le monde? Il n'y a qu'à songer, pour s'en convaincre, à la place qu'occupent les exportations dans l'essor de son économie, au rôle que joue, sur le plan de l'affirmation de son identité, son rayonnement artistique et culturel sur la scène internationale ou encore à l'importance que revêt aujourd'hui l'immigration internationale pour son marché du travail. Parce que c'est dans l'ouverture sur le monde que le Québec a trouvé la voie de son développement et de sa prospérité, c'est dans l'ouverture sur le monde et aux nouvelles réalités internationales que réside l'avenir de sa jeune relève, à plus forte raison dans un contexte de mondialisation accélérée tendant à s'articuler de plus en plus autour de « territoires - réseaux ».

1.2 L'ESSENTIELLE MOBILITÉ INTERNATIONALE JEUNESSE

Si la mondialisation interpelle les États, c'est en effet d'abord la jeunesse qu'elle concerne, car c'est elle qui aura à en gérer (ou à en subir) les conséquences. Ainsi les membres du Chantier *Élargir notre ouverture sur le monde*, entrepris dans le cadre du Sommet du Québec et de la jeunesse, relevaient-ils en 1999 que « *le Québec a le choix d'agir et de faire partie de ces sociétés qui influencent le courant de la mondialisation plutôt que de le subir*³ ». Force est de constater que, près de dix ans plus tard, le message a porté et la prise de conscience s'est diffusée en même temps que renforcée: dans tous les secteurs d'activité, des chefs de file ne cessent de plaider et d'œuvrer pour une implication accrue des jeunes à l'international.

- 1 Marshall McLuhan, *The Gutenberg Galaxy*, University of Toronto Press (1962).
- 2 Pierre Vetz, *Mondialisation, villes et territoires*, p. 69, PUF (2005).
- 3 Gouvernement du Québec. Bureau du Sommet du Québec et de la jeunesse. *Élargir notre ouverture sur le monde. Rapport du Chantier*, p. 33 (1999).

Axe structurant de formation

Partie intégrante d'un nombre sans cesse croissant de programmes académiques et techniques, collégiaux et universitaires, outil d'intervention éprouvé par un nombre grandissant d'organismes voués à l'insertion économique et sociale, préalable ou atout recherché par de plus en plus d'employeurs, la mobilité internationale s'est progressivement imposée comme un axe structurant de formation, formelle et informelle, à part entière.

Voie d'accès à de nouvelles connaissances et compétences

Elle est devenue une voie incontournable pour acquérir de nouveaux savoir-faire de même que pour approfondir la compréhension des enjeux économiques, sociaux, culturels et politiques, un préalable indispensable au développement du potentiel citoyen des jeunes adultes. Ce faisant, la mobilité aide les jeunes Québécois à prendre en compte leur propre responsabilité et encourage une socialisation susceptible de trouver écho dans l'acquisition d'un esprit davantage solidaire et participatif. De telles expériences constituent une source d'innovation certaine pour le Québec.

Vecteur d'apprentissages fondamentaux

Au-delà de l'acquisition et de l'enrichissement de connaissances, la mobilité est aussi porteuse d'apprentissages fondamentaux pour le développement de jeunes adultes, tels le renforcement de **l'autonomie**, du sens de **l'organisation**, du sens de **l'initiative** et des **capacités d'adaptation**, l'apprentissage de la **gestion du stress** inhérent à de nouvelles situations ou encore l'accroissement de la **confiance en soi**. **Ces compétences, que l'on pourrait qualifier de « génériques », s'avèrent déterminantes dans des sociétés qui se caractérisent par leur constante mutation.**

Catalyseur de nouvelles attitudes

Enfin, la mobilité internationale fait naître de nouvelles attitudes, une nouvelle ouverture et une nouvelle notion du « vivre ensemble », fruit de l'apprentissage interculturel. En contexte international en effet, l'apprentissage culturel se réalise avec intensité, dans la différenciation permanente et la confrontation des façons de faire, des idées et des valeurs. Qui plus est, la réussite de l'expérience internationale est fonction d'un comportement axé sur l'empathie, le respect, la coopération, autant de qualités requises pour la construction d'une société inclusive, capable de tirer profit de la différence. Pour le Québec, qui doit miser sur l'ouverture et l'immigration pour se développer, freiner son déclin démographique, accroître son taux d'activité en emploi et internationaliser son activité économique, il importe que sa jeunesse puisse étendre ses interactions sur la scène internationale afin de se préparer à composer avec la diversité et la complexité culturelle. Ce sont les compétences interculturelles des jeunes Québécois qui détermineront leur capacité à tirer profit de la différence et à intégrer la diversité.

Accélérateur de formations

La conjugaison de ces différents apprentissages érige les expériences internationales que vivent les jeunes participants en autant de formations accélérées et hautement concentrées. Elle constitue en cela l'indéniable valeur ajoutée de la mobilité internationale par rapport à toute autre forme d'intervention et justifie pleinement les investissements qui lui sont consentis.

Pour toutes ces raisons, la mobilité internationale ne saurait donc être perçue comme un luxe réservé à une élite mais, au contraire, comme une possibilité devant s'adresser au plus grand nombre. La Commission des Communautés européennes l'a bien compris, en posant, dans son livre blanc *Un nouvel élan pour la jeunesse européenne* : « *La mobilité, l'atout premier de la construction européenne [...] est de plus en plus répandue. Sa valeur ajoutée est désormais largement reconnue. Qu'elle soit définie entre plusieurs pays ou entre le monde rural et le monde urbain, qu'elle s'adresse aux millions d'étudiants européens ou aux jeunes en formation, qu'elle concerne les jeunes souffrant de handicaps ou issus des minorités ou de milieux défavorisés, la mobilité apporte ouverture sur le monde et enrichissement des expériences*⁴ ». Les États de l'Union européenne ont ainsi pleinement assimilé l'idée que leur intégration se fera par les jeunes et qu'elle passe

4 Commission des communautés européennes, *Un nouvel élan pour la jeunesse européenne*. Livre blanc de la Commission européenne. Bruxelles. p. 60 (2001).

dès lors par le soutien à leur mobilité. Ils se sont dotés pour ce faire de plusieurs programmes, dont *Eurodyssée*, un programme d'échanges coordonné par l'Assemblée des régions d'Europe (ARE), qui offre aux jeunes la possibilité d'effectuer un stage de plusieurs mois dans une entreprise d'une autre région européenne.

L'émergence d'une véritable culture de la mobilité internationale, axe structurant de formation, d'employabilité et de qualification, apparaît ainsi comme un enjeu fondamental pour une société québécoise en butte à d'importants défis démographiques, économiques et sociaux.

1.3 L'INTÉRÊT MANIFESTE ET GRANDISSANT DES JEUNES QUÉBÉCOIS

Une fois rappelés l'importance et le bien-fondé de la mobilité internationale en regard des besoins de la jeunesse québécoise, la question de la volonté des principaux intéressés de participer à une telle expérience se pose naturellement. Si peu d'études québécoises ont été menées sur le sujet, un sondage pancanadien, réalisé en 2004 par la société Ipsos-Reid auprès de 1 200 répondants âgés entre 18 et 35 ans, fournit des données particulièrement éclairantes⁵:

- ▣ 75 % des répondants ont manifesté de l'intérêt pour vivre une expérience proposée par un programme d'échanges à l'international;
- ▣ les jeunes Québécois sont plus nombreux à se dire très intéressés par une expérience à l'étranger (53 % d'entre eux contre 44 % des jeunes du reste du Canada);
- ▣ découvrir la vie et la culture d'autres pays de même que vivre une expérience de travail constituent les principales motivations; 91 % des sondés croient qu'il est important de connaître et de participer à d'autres cultures;
- ▣ une très forte majorité de jeunes anticipent des bénéfices personnels à la suite d'une telle expérience; ils sont même convaincus que les retombées sont bonnes pour la société en général;
- ▣ la principale barrière pour partir à l'étranger est de nature économique.

Il est à souligner que ces résultats sont par ailleurs validés par l'expérience « terrain » des trois Offices jeunesse internationaux, confrontés à des demandes de soutien sans cesse croissantes de la part des jeunes Québécois, demandes qui excèdent les capacités d'appui qui sont les leurs. Nombre de jeunes Québécois perçoivent ainsi aujourd'hui la mobilité internationale comme un chaînon indispensable de la valorisation de leur cheminement personnel et professionnel ainsi que de leur cursus académique. Ils ont conscience qu'une formation est dorénavant plus complète, plus appropriée et davantage considérée si elle s'enrichit de parcours à l'étranger, que ce soit pour perfectionner leurs connaissances, pour accroître leur autonomie personnelle, pour s'immerger dans un contexte culturel différent ou encore pour mieux se préparer à des emplois les amenant à travailler au sein d'équipes multiculturelles et dans un environnement mondialisé.

Ces séjours à l'étranger ne sont en outre plus conçus comme des expériences isolées mais, au contraire, de plus en plus planifiés dans une perspective de formation continue, ils s'inscrivent dans un cheminement personnel et professionnel de mieux en mieux définis. Ils constituent ainsi autant d'étapes décisives jalonnant le développement des jeunes adultes Québécois, de leur scolarité à leur perfectionnement professionnel, en passant par l'amélioration de leur employabilité et leur insertion dans la vie « active ».

1.4 DE NOUVELLES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES FAVORABLES

C'est à la lumière de ce double constat, à savoir l'enjeu fondamental que constitue l'ouverture sur le monde d'une part et la forte demande des jeunes pour des expériences à l'étranger d'autre part, que nombre de gouvernements, à l'instar de ceux de l'Union européenne, accordent à la mobilité internationale une place croissante au sein de leurs politiques jeunesse. Le gouvernement du Québec, qui signalait dans le document de consultation de la *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008* que « les jeunes Québécois ont un appétit insatiable pour le monde, est au nombre de ceux-là. Leurs aspirations à l'égard de la société dans laquelle ils veulent vivre témoignent de leur préoccupation constante pour des sujets internationaux tels que la

5 IPSOS-REID, *International Youth Programs Awareness and Attitudes Among Young Canadians*, soumis au ministère canadien des Affaires étrangères et du Commerce international (2004).

solidarité qui devrait exister entre pays ou régions du monde. De toute évidence, les jeunes du Québec sont prêts à participer à la transformation du monde. Il est possible d'appuyer de différentes manières les jeunes dans leur volonté de s'engager dans le monde. L'une d'elles consiste à soutenir le développement de leurs compétences afin qu'ils puissent mieux comprendre le monde et y participer selon leurs valeurs. On peut aussi faciliter chez eux le développement d'aptitudes personnelles, professionnelles, scolaires, linguistiques, sociales et citoyennes, favorisant ainsi le rôle qu'ils ont à jouer dans le monde. Finalement, on peut leur offrir diverses occasions de vivre des expériences enrichissantes, telles que des stages d'études, d'aide ou de bénévolat à l'étranger⁶ ».

La politique internationale du Québec

Dans son allocution prononcée à la soirée bénéfique de la Fondation des Offices jeunesse internationaux du Québec le 28 novembre dernier, madame Monique Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, ajoutait : « Le regard tourné vers le monde et les pieds bien enracinés au Québec, les jeunes Québécois ont une ouverture qui ne demande qu'à être encouragée. J'en ai pour preuve la réussite de nos programmes de mobilité. Il est de notre responsabilité collective d'outiller notre jeunesse. Car, ultimement, c'est notre économie, ce sont nos entreprises qui profiteront de l'expérience internationale de la relève. Notre futur sera toujours tributaire du degré d'ouverture, de tolérance et d'accueil de la société québécoise⁷ ».

Le gouvernement reconnaît ainsi le rôle stratégique qu'est appelée à jouer la mobilité jeunesse dans le développement économique et la promotion de l'identité et de la culture du Québec. C'est la raison pour laquelle il l'a inscrite au cœur de sa dernière politique internationale⁸. En établissant entre autres objectifs celui de l'étendre à de nouveaux territoires, il a clairement signifié l'importance des efforts à engager en vue d'accentuer la présence des jeunes Québécois sur la scène internationale et défini par le fait même les orientations gouvernementales en matière de mobilité jeunesse.

Un nouvel espace économique

Le tout récent discours prononcé par le premier ministre devant le Conseil des Relations internationales de Montréal, relatif à la création d'un *nouvel espace économique québécois*, est d'ailleurs venu en rappeler toute la pertinence⁹. La mobilité de la main-d'œuvre constitue en effet l'un des fondements de ce nouvel espace, la signature d'une entente France-Québec sur la reconnaissance des acquis et des compétences à l'occasion du Sommet de la Francophonie ou encore le projet d'accord transatlantique de nouvelle génération entre le Canada et l'Europe poussé par le Québec en sont la preuve. Or, il apparaît opportun de rappeler que la réciprocité inhérente aux échanges jeunesse concourt directement à la mobilité de la main-d'œuvre et à l'accueil au Québec de jeunes travailleurs immigrés.

Le « Plan Nord »

Autres pierres angulaires du nouvel espace économique québécois, la langue et le développement durable apparaissent comme les vecteurs de deux grandes ambitions afférentes à ce même projet : une Francophonie plus présente et plus active, notamment dans sa dimension Nord-Sud, et le développement du Nord québécois. Là encore, par la sollicitation des nombreux réseaux de coopération sur lesquels elle repose, la mobilité internationale jeunesse est en mesure d'apporter son concours à la réalisation de ces importantes priorités gouvernementales. Un plus large accès des jeunes des Premières nations et des jeunes Inuits à des expériences internationales contribuerait ainsi significativement à leur développement et à l'accroissement de leur engagement au sein de leur communauté. Il favoriserait ce faisant, dans le respect des principes du développement durable et selon les vœux du premier ministre, une implication active de leur part dans le *Plan Nord*.

6 Gouvernement du Québec. Ministère du Conseil exécutif, *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008. Document de consultation*, p. 28 (2005).

7 L'allocution de la ministre est disponible dans son intégralité sur le site du MRI à l'adresse suivante : www.mri.gouv.qc.ca/fr/informations/salle_de_presse/allocutions.

8 Gouvernement du Québec. Ministère des Relations internationales, *La politique internationale du Québec, la force de l'action concertée*, 127 p. (2006).

9 Le discours, prononcé le 30 septembre 2008, est disponible sur le site Internet du premier ministre du Québec à l'adresse suivante : www.premier-ministre.gouv.qc.ca/salle-de-presse/discours.

Pour répondre aux aspirations et aux besoins des jeunes Québécois en termes d'ouverture sur le monde et traduire dans les faits une volonté politique unanimement exprimée, le Québec s'est, très tôt, doté d'un instrument spécifique et original dont il a ensuite, devant le succès rencontré, reproduit le modèle. Il continue, aujourd'hui encore, d'en étendre la portée.

2.1 UNE HISTOIRE RICHE GARANTE D'UN AVENIR PROMETTEUR

Le soutien à la mobilité internationale des jeunes Québécois représente déjà 40 ans d'histoire avec la création de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) en 1968, celle de l'Office Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse (OQWB) en 1984, puis celle de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQA) en 2000. Si chacun des offices a été créé dans un contexte précis, propre à une époque donnée, et a suivi un cheminement inspiré par l'évolution des relations internationales du Québec, tous trois partagent néanmoins une mission similaire et des programmes semblables (stages professionnels, relève culturelle, jeunes entrepreneurs, mobilité étudiante, chantiers d'insertion, etc.).

C'est le souci de rendre plus accessibles les expériences de mobilité internationale et de renforcer l'action des Offices jeunesse internationaux du Québec qui a présidé à la mise sur pied de LOJIQ en 2006. Fruit de la volonté politique d'offrir aux jeunes Québécois un guichet unique de mobilité internationale, LOJIQ est devenu le principal maître d'œuvre gouvernemental en matière de programmes de mobilité jeunesse. Synonyme de consolidation d'expertise et d'une très grande synergie entre les Offices existants, le regroupement a permis le développement de nouvelles avenues de coopération, tout en permettant de conserver la personnalité et le caractère distinct de chaque Office.

Dans le but de soutenir financièrement les Offices jeunesse dans la réalisation de leur mission, une fondation a par ailleurs été créée en 2007. Administrée par un conseil d'administration indépendant formé de dix-huit (18) gens d'affaires et représentants de la société civile, elle met à profit la contribution de plusieurs entreprises du secteur privé.

Ainsi, alors que le renouvellement de la Stratégie d'action jeunesse intervient dans un contexte dans lequel la mobilité internationale n'a jamais été aussi plébiscitée par les jeunes Québécois et n'a jamais revêtu une telle importance pour le Québec, les Offices jeunesse internationaux, renforcés par les effets de synergie induits par leur regroupement, lui offrent toute l'expérience et l'expertise de leurs équipes, la force de leurs réseaux de partenariats et la richesse et les savoir-faire des territoires qu'ils desservent. Fort du succès de sa collaboration passée avec le Secrétariat à la jeunesse, du statut de guichet unique en matière de services de mobilité jeunesse internationale que lui a reconnu le gouvernement en 2007 et de ses perspectives de développement prometteuses vers de nouveaux territoires, LOJIQ se présente comme un partenaire opérationnel de premier plan pour la Stratégie d'action jeunesse, dont il ambitionne de devenir le « bras international » naturel.

2.2 « EXPERTISE », « FLEXIBILITÉ », « ACCESSIBILITÉ » ET « RÉCIPROCITÉ » : MAÎTRE-MOTS DE L'ACTION DE LOJIQ

Tout au long de ces années, les Offices jeunesse internationaux ont su faire preuve d'une grande efficience pour servir la jeunesse québécoise. Cette efficience se fonde sur la solide expertise de leurs ressources humaines et la qualité d'une offre de services en adéquation étroite avec les besoins des jeunes adultes québécois. **Facette moins connue de leurs activités, ils ont aussi contribué à la réciprocité des échanges jeunesse, c'est-à-dire à l'accueil de plus en plus important de jeunes étrangers au Québec.**

2.2.1 Le socle de l'expertise

La qualité de l'offre de LOJIQ repose d'abord sur l'engagement de trois équipes polyvalentes et expérimentées totalement investies dans leur mission. Passées maître dans l'ingénierie de projets et l'animation et la création de réseaux, elles s'appliquent avec détermination à offrir à chaque jeune Québécois l'accompagnement et l'encadrement qui leur permettront d'atteindre les objectifs de formation et de développement qu'ils se sont fixés.

Fruit de l'expérience, l'expertise dont les équipes de LOJIQ sont porteuses les rend aujourd'hui à même de proposer des solutions novatrices permettant aux jeunes Québécois d'aller chercher à l'étranger une meilleure formation et une plus grande qualification. Elle constitue le socle sur lequel les Offices ont bâti leur réputation d'opérateurs efficaces, le gage des résultats tangibles de leurs interventions pour les jeunes participants, les régions dans lesquelles ils résident et, au-delà, l'ensemble de la société québécoise.

2.2.2 La flexibilité du soutien et l'accessibilité des services

La pertinence de l'offre de LOJIQ se fonde sur deux principes fondamentaux, ceux de « flexibilité » et d'« accessibilité ». Par « flexibilité du soutien », il faut entendre le souci constant d'être attentif et de s'adapter au profil et aux besoins de chaque jeune Québécois. Du jeune demandeur d'emploi en réinsertion au jeune chef d'entreprise désireux d'avoir accès à un vaste réseau de contacts à l'étranger, en passant par l'artiste qui veut approfondir sa pratique ou l'étudiant qui souhaite réaliser un stage dans son domaine d'étude, les équipes de LOJIQ sont amenées à épauler des jeunes de milieux très divers. De la même manière, si certains participants sont très autonomes, d'autres, dont ceux qui s'apprentent à vivre une première expérience, sollicitent un accompagnement plus étroit pour mieux structurer leur projet et parvenir à le mener à terme. Le soutien de LOJIQ se module ainsi et oscille entre encadrement personnalisé et interventions plus ciblées.

Les Offices jeunesse internationaux se sont aussi donné le mandat d'être « accessibles », c'est à dire d'offrir des chances égales à tous les jeunes adultes québécois, fussent-ils moins bien nantis (accessibilité économique), issus des régions (accessibilité géographique) ou en difficulté, notamment sur le plan de l'insertion socioprofessionnelle (accessibilité pour des clientèles diverses). Par le soutien financier qu'il octroie, la nature et les finalités des projets qu'il développe et l'accompagnement et l'encadrement qu'il dispense, LOJIQ œuvre à ce que la mobilité internationale ne soit pas le seul privilège d'une élite mais, au contraire, à la portée du plus grand nombre. Il en va de l'intérêt du Québec et de l'intérêt des jeunes eux-mêmes. Conscient des défis croissants auxquels font face les régions et soucieux de s'inscrire dans les grandes priorités définies par le gouvernement, les Offices jeunesse internationaux se proposent par ailleurs d'accentuer encore leurs efforts et d'accroître les interventions destinées aux jeunes des régions, incluant celles situées au nord du 49^e parallèle et faisant l'objet du *Plan Nord*.

2.2.3 L'atout de la réciprocité

Un troisième principe pourrait être ajouté aux deux précédemment énoncés, tant LOJIQ lui accorde une attention toute particulière. Il s'agit de celui de « réciprocité ». Si les Offices œuvrent en effet à l'envoi de nombreux jeunes Québécois à l'étranger, ils déploient également d'importants efforts afin d'accueillir des jeunes de l'étranger pour que ceux-ci puissent tisser au Québec de précieux liens d'attachement et d'intérêt. Or, ce souci de réciprocité inlassablement recherchée s'avère un atout non négligeable pour une société dont les maître-mots sont « accueil » et « ouverture », et ses effets et retombées se révèlent très positifs pour le Québec sur les plans de l'immigration, de l'emploi et de l'apprentissage interculturel.

2.3 LA FORCE D'UNE APPROCHE PARTENARIALE ET STRUCTURANTE

Si l'expérience et l'expertise des équipes des Offices apparaissent comme le socle sur lequel LOJIQ a pu bâtir son succès, les vastes réseaux qu'il a tissés en constituent sans nul doute la clef de voûte.

2.3.1 Un réseau de coopération inestimable

En cette ère de prédominance des réseaux, les nombreux partenariats noués par LOJIQ dans tous les secteurs d'activité, tant au Québec qu'à l'étranger, représentent des actifs précieux que les Offices mobilisent quotidiennement au service des jeunes Québécois, leur donnant ainsi accès à des possibilités qui, autrement, n'existeraient pas ou se situeraient hors de leur portée. C'est aussi grâce à l'étendue et à la vitalité de ses réseaux que LOJIQ a pu s'affirmer comme un partenaire proactif sur le plan des priorités gouvernementales édifiées au fil du temps.

Sans faire l'énumération de l'ensemble des partenariats nationaux et internationaux noués par les trois Offices jeunesse, soulignons la grande variété de ces partenaires: institutions gouvernementales; entités publiques, privées, coopératives et communautaires; institutions d'enseignement; ONG; instances internationales. La diversité des partenariats conclus par LOJIQ reflète la diversité des projets de coopération qui sont menés ainsi que des domaines d'activité au sein desquels ils s'insèrent. Ils témoignent de la souplesse dont font preuve les Offices dans le but de privilégier les formes de partenariats les mieux adaptées ainsi que celles qui offrent les meilleures perspectives de collaboration en termes de continuité et de retombées.

La synergie résultant du regroupement des Offices au sein de LOJIQ a également permis de développer de nouvelles avenues de collaboration avec des pays tiers, accroissant d'autant les possibilités d'échanges offertes aux jeunes Québécois.

2.3.2 Vers de nouveaux horizons...

Afin de répondre aux nombreuses sollicitations relatives à l'accroissement de l'offre de mobilité internationale, le gouvernement du Québec a le projet de mettre sur pied un quatrième office. Dans cette perspective, la ministre des Relations internationales a déposé, en juin dernier, un projet de loi visant la création de l'*Office Québec-Monde pour la jeunesse*. Cette nouvelle composante de LOJIQ aura pour mission de développer des relations entre les jeunes du Québec et ceux de territoires non couverts par l'OQAJ, l'OFQJ ou l'OQWBJ, que ce soit en Europe, en Asie (Chine et Inde en tête) ou en Afrique. Parmi ces destinations, une attention particulière sera portée aux États membres de la Francophonie. L'adoption de ce projet de loi élargira ainsi la juridiction de LOJIQ à l'ensemble des pays et consacra de ce fait sa maîtrise d'œuvre pleine et entière en matière de mobilité internationale jeunesse.

Parallèlement, fort du poids que lui octroie désormais sur la scène internationale le rapprochement des Offices et l'union de leurs réseaux respectifs, LOJIQ a pu s'appliquer à nouer et approfondir ses liens avec différentes institutions multilatérales de tout premier plan, telles l'UNESCO, la Commission des Communautés européennes, l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE), l'Organisation ibéro-américaine pour la jeunesse (OIJ) ou encore l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Ces efforts se traduiront pour les jeunes Québécois par de nouvelles possibilités offertes à l'étranger (le programme *Eurodyssée* de l'ARE leur ouvrira par exemple les portes de l'ensemble de l'Europe) en même temps qu'ils positionneront avantageusement le Québec sur la scène internationale en matière de politiques jeunesse.

LOJIQ : partenaire actif de la Stratégie d'action jeunesse

Les Offices jeunesse internationaux comptent au nombre des partenaires opérationnels associés à la mise en œuvre de l'actuelle Stratégie d'action jeunesse. De manière plus précise, leur contribution est mise à profit dans trois mesures rattachées à l'orientation *Accroître la présence des jeunes dans la société*. Deux d'entre elles, *Synergie entreprise* (volet *sensibilisation*) et *Mentorat d'affaires international*, visent le développement de la culture entrepreneuriale; la troisième a pour but de promouvoir l'implication citoyenne par l'entremise du concours *Je prends ma place*. À quelques mois du terme de cette Stratégie, LOJIQ dresse un bilan très positif de ces mesures, qui auront permis de sensibiliser de nombreux jeunes Québécois aux valeurs entrepreneuriales pour les deux premières, et à celles de l'engagement dans le milieu de vie pour la troisième.

Membre du comité des partenaires mis sur pied par le Secrétariat à la jeunesse, LOJIQ participe par ailleurs activement aux travaux de réflexion entourant le renouvellement de la Stratégie d'action jeunesse, travaux qui s'articulent autour de quatre grands thèmes : « l'éducation, l'emploi et l'entrepreneuriat »; « les régions »; « la diversité »; « la qualité de vie et le développement durable ».

Une action transversale par essence

Inscrite sous le thème « diversité », la mobilité internationale y voit sa finalité définie comme étant « l'ouverture sur le monde et l'acquisition de compétences internationales ». Or, s'il est un point qu'il convient de souligner s'agissant de mobilité internationale, c'est que celle-ci n'est pas tant une fin en soi, et par conséquent une orientation qu'il y aurait lieu de développer à côté d'autres priorités relatives à la jeunesse, elle est une voie, un moyen aujourd'hui éprouvé pour répondre à différents besoins et attentes des jeunes ciblés par la Stratégie d'action jeunesse.

Comme les Offices jeunesse internationaux en ont fait la démonstration depuis leur création, la mobilité internationale se veut ainsi tout aussi bien un instrument de réussite éducative et de persévérance scolaire qu'un outil d'insertion socioprofessionnelle, un tremplin vers un plus grand engagement dans le milieu de vie qu'un vecteur de développement de la culture entrepreneuriale et de préparation de la relève ou un moyen de lutter contre l'exode rural des jeunes et de soutenir le développement régional.

Dans tous ces domaines, LOJIQ peut se targuer de résultats tangibles qui témoignent de la « transversalité » de son action. S'appuyant sur la maîtrise qu'il a acquise de cet outil protéiforme, il dispose en outre aujourd'hui de la capacité d'élargir son champ d'intervention en développant des projets qui répondent aux principaux objectifs de la Stratégie d'action jeunesse et s'inscrivent dans les grandes priorités définies par le gouvernement sur la scène internationale.

Cadre général de l'offre de contribution de LOJIQ

Sur la base de ses résultats passés et des éléments qui sont ressortis lors des journées de discussion, LOJIQ a préparé la présente proposition, qui vise à renouveler et bonifier sa contribution à la Stratégie d'action jeunesse. Pour en faciliter la compréhension, elle est présentée en prenant pour référence le cadre de réflexion utilisé lors du processus de consultation. Les mesures qui sont mises de l'avant s'articulent ainsi autour des quatre grands thèmes identifiés par le Secrétariat à la jeunesse et précédemment énoncés, auxquels LOJIQ a cependant pris la liberté d'en ajouter un cinquième, celui de la culture. La force de l'attachement et de l'intérêt que portent les jeunes Québécois à la question culturelle et l'importance de l'enjeu qu'elle revêt pour le Québec ont motivé ce choix.

Pour chacun des thèmes et sous-thèmes afférents, LOJIQ a pris le soin d'indiquer la nature de sa contribution, effective ou potentielle. Certains font ainsi l'objet de propositions de mesures ad hoc, déjà élaborées, qu'il s'agisse de reconduction de mesures mises en œuvre au sein de l'actuelle Stratégie ou de

nouvelles interventions ciblées. D'autres thèmes ne sont pour leur part associés à aucune intervention spécifique prédéterminée. L'approche préconisée dans leur cas est plutôt le recours à une mesure « parapluie », plus souple et de ce fait mieux à même de nous permettre de nous ajuster aux besoins des jeunes et aux priorités gouvernementales, et ce dans la mesure où la durée de la prochaine Stratégie d'action jeunesse pourrait être portée à cinq ans.

Si aucune des mesures proposées n'est, à ce stade-ci, accompagnée d'une demande chiffrée, il nous apparaît néanmoins indubitable que le soutien consenti devrait être à la hauteur de l'enjeu que revêt aujourd'hui pour le Québec la mobilité internationale jeunesse et de tenir compte de la demande sans cesse croissante des jeunes Québécois pour des expériences internationales, demande qui devrait être encore stimulée par l'élargissement à venir de l'offre de mobilité à de nouveaux territoires. Le statut de guichet unique reconnu à LOJIQ en matière de mobilité jeunesse et les garanties qu'offre un organisme géré selon les normes gouvernementales devraient également être pris en considération. Tout comme la solide expertise dont disposent les Offices jeunesse internationaux et leur capacité d'offrir des coûts plus bas et de mener des interventions dans tous les champs couverts par la Stratégie d'action jeunesse.

Mentionnons, pour finir, que des mesures complémentaires, répondant aussi à des objectifs de la Stratégie mais n'impliquant pas nécessairement de financement de la part du Secrétariat, sont également présentées dans le but d'offrir un portrait plus global des d'actions menées par LOJIQ en lien avec les priorités gouvernementales.

3.1 L'ÉDUCATION, L'EMPLOI ET L'ENTREPRENEURIAT

La feuille de route de LOJIQ en matière d'éducation, d'emploi et d'entrepreneuriat témoigne avec éloquence de l'expérience significative que cumulent les Offices dans ces domaines. L'expertise de premier plan qui est aujourd'hui la leur et les partenariats et ententes qu'ils ont noués, tant avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Emploi-Québec que des organismes d'intervention de première ligne, tels les Carrefours jeunesse- emploi, les rendent en mesure de contribuer de manière substantielle à l'atteinte des objectifs poursuivis par la Stratégie d'action jeunesse.

3.1.1 La réussite éducative

La réussite éducative de sa jeunesse se situe au cœur de l'avenir de toute société. Il est dès lors essentiel, devant l'ampleur du phénomène du décrochage scolaire qui existe au Québec, de mobiliser toutes les énergies afin de favoriser la persévérance scolaire des jeunes Québécois.

L'expérience empirique des Offices jeunesse internationaux montre que les projets de mobilité internationale revêtent un caractère extrêmement attrayant, et par conséquent mobilisant et motivant, pour les jeunes en situation de difficulté. Ils agissent en effet comme de véritables catalyseurs, les jeunes participants s'appliquant à déployer toutes leurs énergies pour répondre à un défi jugé fortement valorisant.

Pour contribuer au maintien des jeunes aux études, LOJIQ se propose, en collaboration avec des centres d'éducation des adultes et des écoles alternatives, d'offrir à de jeunes étudiants de niveau secondaire des projets de groupe comportant un séjour à l'étranger. Ce type d'intervention a déjà été expérimenté à quelques reprises de manière très concluante. Faute de ressources suffisantes, la mesure n'a cependant pas pu être rendue permanente.

C'est pourquoi, nous proposons cette première mesure (mesure n° 1) qui s'inscrit dans les objectifs du Pacte pour l'emploi en participant à contribuer au décrochage par des expériences visant la persévérance scolaire¹⁰. Cette mesure visera la mobilisation autour d'un engagement en faveur de l'emploi et de la qualification.

¹⁰ Gouvernement du Québec (2008). Le Pacte pour l'emploi. Le Québec de toutes ses forces, 31p.

Cette mesure répond aux orientations de la Stratégie d'action jeunesse en :

- favorisant la réussite éducative;
- permettant aux jeunes de s'ouvrir et de porter un nouveau regard sur le monde;
- favorisant l'acquisition de compétences internationales;
- permettant la réalisation d'expériences enrichissantes d'un point de vue personnel et professionnel;
- favorisant la concertation et la mobilisation des acteurs locaux à l'égard de la persévérance scolaire et contribuant concrètement à la lutte au décrochage par une offre de projets visant la persévérance scolaire en lien avec le Pacte pour l'emploi

Finalité de la mesure :

La formation et la qualification de la main-d'œuvre sont au cœur des enjeux liés au développement social et économique de notre société. Devant le haut taux de décrochage scolaire qui sévit, il devient essentiel d'intensifier la lutte au décrochage et de tout mettre en œuvre pour favoriser la persévérance scolaire des jeunes québécois. En collaboration avec des centres d'éducation des adultes et des écoles alternatives, LOJIQ permet à de jeunes étudiants de niveau secondaire de plus de 18 ans de réaliser un séjour à l'étranger au terme d'une préparation qui a lieu durant l'année scolaire. Les objectifs poursuivis par ces expériences sont de consolider les acquis scolaires des participants, mais surtout de soutenir leur motivation à poursuivre leurs études jusqu'à l'obtention d'un diplôme terminal. Ces expériences contribuent également au développement d'habiletés personnelles et sociales et au développement d'une conscience citoyenne qui se traduit par une meilleure intégration sociale des participants. Cette mesure sera réalisée par LOJIQ en collaboration avec les centres d'éducation des adultes et les écoles alternatives.

Objectifs spécifiques :

- favoriser la motivation et la réussite scolaire des jeunes et ainsi contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire.

Clientèle ciblée :

- étudiants à temps plein de niveau secondaire âgés entre 18 et 35 ans dans un centre d'éducation des adultes ou une école alternative.

Description et types d'activités :

1. formation: persévérance scolaire et préparation au stage de durée variable (durant l'année scolaire) incluant des ateliers de développement personnel et social et de cohésion de groupe, des activités de préparation au stage à l'étranger (relations interculturelles et logistique), une formation linguistique selon le pays de destination et des activités de financement;
2. stage à l'étranger de 1 à 3 semaines à temps plein pour la réalisation d'un projet académique ou d'un chantier de travail communautaire à temps plein;
3. activités de suivi d'une durée variable pour l'intégration des acquis et la gestion du choc de retour.

Partenaires sollicités: le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et/ou le Secrétariat à la jeunesse.

3.1.2 La préparation et l'intégration au marché du travail

L'éducation a été le fer de lance de l'internationalisation de la société québécoise. Les quarante dernières années ont vu en effet les initiatives de mobilité étudiante, qu'il s'agisse de poursuite d'études ou de stages, croître et se diversifier à un rythme soutenu. Plus pertinente que jamais en ce qui a trait à la formation et au développement de l'employabilité de nos ressources humaines, la mobilité internationale favorise aussi l'acquisition de compétences internationales et interculturelles déterminantes dans un marché du travail qui exige une main-d'œuvre sans cesse plus qualifiée, plus polyvalente, plus mobile.

La précarité reste malheureusement pour tous les jeunes « *une entrave sérieuse à leur stabilisation sur le marché du travail*¹¹ ». Les modalités d'insertion en emploi ont grandement évolué en raison de changements structurels. La flexibilité d'emploi, recherchée par les entreprises pour des motifs de rentabilité et de compétitivité, a engendré des formes précaires d'emploi qui sont devenues courantes. Le temps nécessaire à l'obtention d'un emploi qualifiant et stable s'est allongé pour les nouveaux diplômés. La compétition est vive et engendre un stress élevé. L'instabilité financière des jeunes Québécois et leur endettement les amènent à accepter des emplois qui ne répondent pas toujours à leur projet professionnel.

Dans ce contexte, les projets de mobilité internationale qui offrent aux étudiants et aux demandeurs d'emploi des occasions d'acquérir rapidement une première expérience de travail qualifiante se doivent d'être fortement encouragés. Les projets internationaux, de par les défis d'adaptation particuliers qu'ils posent et les apprentissages irremplaçables qu'ils permettent, constituent des choix stratégiques dans la préparation et l'insertion de la relève.

Deux mesures sont proposées au Secrétariat à cette fin (mesures n° 2 et n° 3). La mesure n° 2 a pour but de permettre l'acquisition d'une première expérience de travail qualifiante. La mesure n° 3 vise à enrichir le programme de Qualification des jeunes (PQJ) des Centres jeunesse. Trois autres mesures « complémentaires » (mesures n° 4, n° 5 et n° 6), élaborées par les Offices jeunesse internationaux et concourant également à la préparation et à l'intégration des jeunes en emploi, sont également présentées à titre d'information complémentaire faisant l'objet de demandes spécifiques à deux ministères québécois (« Éducation, Loisirs et Sports » ainsi que « Emploi et solidarité »).

11 Bulletin d'information de l'Association canadienne des sociologues et anthropologues de langue française, vol.24, n 1, mai 2002, p.10.

Cette mesure répond aux orientations de la Stratégie d'action jeunesse en :

- ▣ contribuant à la préparation et à l'intégration au marché du travail des jeunes qui éprouvent des difficultés particulières;
- ▣ facilitant l'obtention d'un premier emploi **en lien avec le champ de formation**;
- ▣ permettant aux jeunes de s'ouvrir et de porter un nouveau regard sur le monde;
- ▣ favorisant l'acquisition de compétences internationales;
- ▣ permettant la réalisation d'expériences enrichissantes d'un point de vue personnel et professionnel;
- ▣ préparant adéquatement les jeunes à relever les défis d'un nouvel espace mondial dans lequel ils seront appelés à travailler.

Finalité de la mesure :

Plusieurs jeunes adultes québécois ayant complété des études postsecondaires éprouvent des difficultés d'intégration au marché du travail en raison, notamment, de l'absence d'une première expérience professionnelle qualifiante dans leur champ d'études. La réalisation d'un stage de travail individuel à l'étranger permet aux jeunes diplômés de parfaire leurs connaissances et d'acquérir de multiples compétences. Ces expériences leur donnent également l'occasion de se familiariser avec les échanges internationaux et de contribuer au développement de nouveaux réseaux à travers le monde. Cette mesure sera réalisée en collaboration avec des entreprises et organismes étrangers, par le biais notamment d'une banque de stages.

Une demande d'appui a déjà été déposée à Emploi-Québec dans le cadre du Pacte pour l'emploi. Sachant que ce n'est cependant pas leur clientèle prioritaire, LOJIQ sollicite également le soutien financier du Secrétariat à la jeunesse.

Objectifs spécifiques :

- ▣ favoriser l'intégration en emploi des jeunes et la qualification de la main d'œuvre;
- ▣ permettre l'acquisition d'une première expérience de travail qualifiante **en lien avec le champ de formation**.

Clientèle ciblée :

- ▣ chercheurs d'emploi ayant peu ou pas d'expérience de travail à risque de chômage prolongé;
- ▣ jeunes de niveau scolaire DEP, DEC ou universitaire complété.

Description et types d'activités :

Stage professionnel en milieu de travail, en lien avec la formation académique du participant, d'une durée de 4 à 24 semaines à temps plein à l'international.

Partenaires sollicités : Emploi-Québec et le Secrétariat à la jeunesse.

Cette mesure répond aux orientations de la Stratégie d'action jeunesse en :

- contribuant à la préparation et à l'intégration au marché du travail des jeunes qui éprouvent des difficultés particulières;
- favorisant le développement d'habiletés personnelles et sociales ainsi que l'acquisition de saines habitudes de vie;
- permettant aux jeunes de s'ouvrir et de porter un nouveau regard sur le monde;
- favorisant l'acquisition de compétences internationales;
- permettant la réalisation d'expériences enrichissantes d'un point de vue personnel et professionnel.

Finalité de la mesure :

Les jeunes des Centres jeunesse qui participent au programme *Qualification des jeunes* (PQJ) éprouvent des difficultés particulières sur le plan de l'insertion sociale et professionnelle. La mise sur pied d'un volet international offrira à ces jeunes l'occasion de participer à une activité formatrice dans les Amériques qui leur permettra d'enrichir leur parcours et de maximiser leur chance de réussir leur passage à la vie adulte. Il a été démontré que la réalisation d'un stage international offre notamment des résultats exceptionnels en termes de mise en action, de développement d'habiletés personnelles et sociales et de développement de compétences. Ces expériences contribuent également à l'élargissement du réseau social et au développement d'une conscience citoyenne qui se traduit par une meilleure intégration sociale des participants. Cette mesure sera réalisée grâce à une collaboration entre LOJIQ, l'Association des centres jeunesse du Québec et le Réseau des Carrefours jeunesse-emploi du Québec.

Objectifs spécifiques :

- enrichir la démarche PQJ des centres jeunesse par l'offre d'un stage à l'étranger;
- favoriser la continuité du soutien dans la vie adulte du jeune en créant des liens significatifs avec les Carrefours jeunesse-emploi.

Clientèle ciblée :

- prioritairement les jeunes participants du programme *Qualification des Jeunes*;
- de manière secondaire, d'autres jeunes issus des centres jeunesse.

Description et types d'activités :

1. formation: employabilité et préparation au stage: dix semaines à temps partiel incluant des ateliers de développement personnel et social, une formation linguistique (45 heures d'espagnol), des activités de préparation au stage à l'étranger (relations interculturelles et logistique) et des activités de financement;
2. stage à l'étranger: deux semaines à temps plein pour la réalisation d'un chantier de travail communautaire dans les Amériques;
3. activités de suivi: deux semaines à temps partiel permettant l'intégration des acquis, la gestion du choc de retour et l'actualisation du plan d'action du participant.

Partenaire sollicité : Secrétariat à la jeunesse

Cette mesure répond aux orientations de la Stratégie d'action jeunesse en :

- ▣ accroissant la présence des jeunes dans le monde;
- ▣ favorisant l'acquisition de compétences internationales.

Finalité de la mesure :

L'internationalisation soutenue de la formation accroît les besoins de mobilité des étudiants. À ce titre, les Offices jeunesse internationaux, partenaires des centres de formation professionnelle, des cégeps publics et privés de même que des universités, assument un rôle et des responsabilités d'une importance prépondérante dans la structuration de la mobilité étudiante.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a confié en 1995 à l'Office franco-québécois pour la jeunesse la gestion du programme *Poursuite d'études collégiales et universitaires en France* (PÉCUF) en vue de favoriser et soutenir la mobilité vers la France des étudiants inscrits à des études supérieures. Près de 600 participants du réseau collégial et universitaire sont soutenus dans ce cadre. Profitant du regroupement des Offices jeunesse internationaux au sein de LOJIQ, le MELS a proposé une hausse substantielle de son engagement financier dans le but de permettre à un nombre accru de jeunes étudiants québécois de bénéficier d'une offre de mobilité élargie à de nouvelles destinations. La nouvelle proposition du MELS couvre les Amériques, la Wallonie-Bruxelles et l'Asie.

Clientèle ciblée :

- ▣ étudiants des réseaux collégial et universitaire.

Types d'activités :

- ▣ poursuite d'études académiques et réalisation de stages crédités dans le cadre du programme d'études.

Partenaire financier : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Cette mesure répond aux orientations de la Stratégie d'action jeunesse en :

- contribuant à la préparation et à l'intégration au marché du travail des jeunes qui éprouvent des difficultés particulières;
- favorisant le développement d'habiletés personnelles et sociales ainsi que l'acquisition de saines habitudes de vie;
- permettant aux jeunes de s'ouvrir et de porter un nouveau regard sur le monde;
- favorisant l'acquisition de compétences internationales;
- permettant la réalisation d'expériences enrichissantes d'un point de vue personnel et professionnel.

Finalité de la mesure :

Le contexte démographique québécois actuel nous oblige plus que jamais à veiller à la formation d'une main-d'œuvre qualifiée et compétente. Plusieurs jeunes adultes québécois éprouvent des difficultés qui entravent leur insertion sociale et professionnelle. Il est essentiel de tout mettre en œuvre pour aplanir ces obstacles et favoriser leur contribution au développement de notre société. Il a été démontré que la réalisation d'un stage international offre notamment des résultats exceptionnels en termes de mise en action, de développement d'habiletés personnelles et sociales et de développement de compétences. Ces expériences contribuent également à l'élargissement du réseau social et au développement d'une conscience citoyenne qui se traduit par une meilleure intégration sociale des participants.

Objectifs spécifiques :

- favoriser le retour des jeunes aux études;
- faciliter l'intégration et le maintien des jeunes en emploi.

Clientèle ciblée :

- clientèle faiblement scolarisée;
- jeunes adultes en démarche d'insertion socioprofessionnelle et à risque de chômage prolongé (prestataires de l'assistance-emploi, prestataires de l'assurance-emploi ou sans soutien public du revenu).

Description et types d'activités :

1. formation: employabilité et préparation au stage de 4 à 14 semaines à temps plein incluant des ateliers de développement personnel et social, des ateliers d'orientation scolaire et professionnelle, une formation linguistique selon le pays de destination, des activités de préparation au stage à l'étranger (relations interculturelles et logistique) et des activités de financement;
2. stage à l'étranger de 2 à 4 semaines à temps plein pour la réalisation d'un chantier de travail communautaire à l'étranger (Amériques, France ou Wallonie-Bruxelles);
3. activités de suivi de 1 à 3 semaines à temps plein pour l'intégration des acquis, la gestion du choc de retour et l'actualisation d'un plan d'action vers le retour aux études ou l'intégration en emploi.

Partenaire sollicité : Emploi-Québec.

Cette mesure répond aux orientations de la Stratégie d'action jeunesse en :

- ▣ contribuant à la préparation et à l'intégration au marché du travail des jeunes qui éprouvent des difficultés particulières;
- ▣ favorisant le développement d'habiletés personnelles et sociales ainsi que l'acquisition de saines habitudes de vie;
- ▣ permettant aux jeunes de s'ouvrir et de porter un nouveau regard sur le monde;
- ▣ favorisant l'acquisition de compétences internationales;
- ▣ permettant la réalisation d'expériences enrichissantes d'un point de vue personnel et professionnel.

Finalité de la mesure :

Le contexte démographique québécois actuel nous oblige plus que jamais à veiller à la formation d'une main d'œuvre qualifiée et compétente. Plusieurs jeunes adultes québécois éprouvent des difficultés qui entravent leur insertion sociale et professionnelle. Il est essentiel de tout mettre en œuvre pour aplanir ces obstacles et favoriser leur contribution au développement de notre société. Il a été démontré que la réalisation d'un stage international offre notamment des résultats exceptionnels en termes de mise en action, de développement d'habiletés personnelles et sociales et de développement de compétences. Ces expériences contribuent également à l'élargissement du réseau social et au développement d'une conscience citoyenne qui se traduit par une meilleure intégration sociale des participants.

Objectifs spécifiques :

- ▣ favoriser le retour des jeunes aux études;
- ▣ faciliter l'intégration et le maintien des jeunes en emploi.

Clientèle ciblée :

- ▣ jeunes adultes en démarche d'insertion socioprofessionnelle;
- ▣ clientèle faiblement scolarisée;
- ▣ clientèle à risque de chômage prolongé (prestataires de l'assistance-emploi, prestataires de l'assurance-emploi ou sans soutien public du revenu).

Description et types d'activités :

1. formation : employabilité et préparation au stage de 2 à 8 semaines à temps plein incluant des ateliers de développement personnel et social, des ateliers d'orientation scolaire et professionnelle, une formation linguistique selon le pays de destination, des activités de préparation au stage à l'étranger (relations interculturelles et logistique) et des activités de financement;
2. stage en milieu de travail de 4 à 10 semaines à l'étranger (Amérique, France ou Wallonie-Bruxelles);
3. activités de suivi de 1 à 3 semaines à temps plein pour l'intégration des acquis, la gestion du choc de retour et l'actualisation d'un plan d'action vers le retour aux études ou l'intégration en emploi.

Partenaire sollicité : Emploi-Québec.

11 Gouvernement du Québec (2008). *Le nouvel espace économique du Québec*, Québec, 28 p.

12 OFQJ, rapport au Conseil d'administration 2006-2007.

3.1.3 Le développement de la culture entrepreneuriale

Il est reconnu de tous que le dynamisme économique du Québec de demain passe par l'émergence de jeunes entrepreneurs créatifs et passionnés. Malheureusement, les jeunes Québécois qui osent se lancer en affaires sont encore trop peu nombreux et la relève des entreprises existantes, dont bon nombre de dirigeants sont à la veille de prendre leur retraite, apparaît rien de moins qu'assurée. Le lancement en 2004 par le premier ministre du «*Défi de l'entrepreneuriat jeunesse*», une stratégie unique visant le développement de la culture entrepreneuriale chez les jeunes, émane de la volonté gouvernementale de tout mettre en œuvre afin que chaque jeune puisse participer activement à la société québécoise.

Les Offices jeunesse internationaux ont, dès le début, figuré au nombre des partenaires associés à la réalisation du *Défi*. Faisant de l'entrepreneuriat jeunesse l'un de leurs axes d'intervention prioritaires, ils ont multiplié les initiatives visant le développement de la culture entrepreneuriale. Ainsi l'OFQJ a mis en place le programme *Synergie Entreprise*, dont le volet *Jeunes entrepreneurs* fut financé en sollicitant une importante contribution financière des milieux d'affaires québécois, et l'OQAJ a conçu et réalisé le volet *Mentorat d'affaires international*. À la lumière de la qualité des résultats obtenus, ces initiatives ont été reconduites et élargies à l'ensemble des territoires couverts par les Offices jeunesse internationaux (et même au-delà, dans le cas du volet *Mentorat d'affaires*) lors du prolongement du *Défi* en 2007.

Fort de l'expérience accumulée et de l'expertise acquise, LOJIQ propose la reconduction des deux initiatives existantes et désormais éprouvées qui visent le développement et le soutien d'activités de formation et de sensibilisation à l'entrepreneuriat d'une part et la mise sur pied de volets mentorat d'autre part. En écho aux commentaires unanimes formulés par les partenaires du *Défi* et soulignant l'importance de la présence d'un soutien tout au long du continuum entrepreneurial, LOJIQ soumet par ailleurs une nouvelle mesure destinée aux jeunes créateurs, propriétaires et repreneurs d'entreprises. Elle s'appuie sur le succès rencontré par le volet *jeunes entrepreneurs* du programme *Synergie Entreprise* de l'OFQJ et vise à couvrir les trois grandes étapes que sont le pré-démarrage, le démarrage (ou la reprise) et la consolidation d'entreprise.

Cette mesure répond aux orientations de la Stratégie d'action jeunesse en matière de développement d'une culture entrepreneuriale et de promotion des valeurs qui y sont liées auprès des jeunes adultes québécois.

Finalité de la mesure :

Le volet *sensibilisation à la culture entrepreneuriale* du programme *Synergie entreprise* de l'OFQJ a vu le jour en 2004 grâce à une entente intervenue entre l'OFQJ et le SAJ. Cette entente fut renouvelée en 2006 et étendue à l'OQAJ et l'OQWBJ, désormais regroupés avec l'OFQJ pour former les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ).

Le bilan réalisé à l'issue de la première phase du *Défi de l'entrepreneuriat jeunesse* (2004-2007) indique que la mesure a produit les effets escomptés. Les séjours organisés ont contribué à sensibiliser et à former les jeunes participants à l'entrepreneuriat jeunesse et permis le développement et/ou le renforcement de plusieurs valeurs entrepreneuriales et a contribué à la mise en place d'un réseau international d'intervenants dans ce domaine. Fort de ce constat, LOJIQ propose la reconduction de cette mesure en élargissant notamment le bassin de clientèles admissibles à l'ensemble des intervenants individuels, associatifs et institutionnels des régions du Québec.

Objectifs spécifiques :

- ▣ favoriser, à travers des expériences effectuées à l'étranger, l'acquisition de connaissances, le transfert d'expertise et l'échange de pratiques liées au travail des jeunes qui œuvrent et contribuent au développement de la culture entrepreneuriale.

Clientèle ciblée :

- ▣ jeunes Québécois œuvrant au développement de la culture entrepreneuriale.

Description et types d'activités :

Participation à un programme de formation et d'échange d'expertise sur les territoires couverts par LOJIQ.

Partenaire sollicité : Secrétariat à la jeunesse.

N° 7 B

DÉFI DE L'ENTREPRENEURIAT JEUNESSE :
VOLET JEUNES ENTREPRENEURS

Cette mesure répond aux orientations de la Stratégie d'action jeunesse en matière d'insertion professionnelle des jeunes et de renforcement de la culture entrepreneuriale.

Finalité de la mesure :

Après une action menée durant quatre années en sensibilisation à la culture entrepreneuriale que ce soit en France (OFQJ) en Wallonie et Bruxelles (OQWB) ou dans les Amériques (OQAJ), il apparaît logique que le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse évolue vers un soutien aux jeunes entrepreneurs qu'ils soient en pré-démarrage, démarrage ou consolidation d'entreprise. Une enquête réalisée par l'OFQJ auprès d'un échantillonnage de 61 jeunes entrepreneurs ayant bénéficié en 2006 de ses services présente des résultats probants : l'acquisition d'une expertise de production (38 %), un développement ou une consolidation d'affaires (25 %), la conclusion d'un contrat ou d'une entente commerciale (23 %), une réorientation de marché (5 %) et le développement d'un nouveau produit (3 %). Seulement 6 % ont eu des résultats non concluants. Il est donc important de miser sur l'international pour nos jeunes entrepreneurs qui sont confrontés à la concurrence mondiale et d'élargir ce programme à tous les territoires.

Objectifs spécifiques :

- ▣ favoriser, à travers des missions effectuées à l'étranger, l'acquisition d'une expertise ou le développement de partenariats d'affaires à l'international.

Clientèle ciblée :

- ▣ entrepreneurs âgés entre 18 et 35 ans.

Description et types d'activités :

Participation à des salons d'affaires, missions commerciales, formations de courtes durées.

Partenaire sollicité : Secrétariat à la jeunesse.

Cette mesure répond aux orientations de la Stratégie d'action jeunesse en permettant d'accroître la présence des jeunes dans le monde, de renforcer la culture entrepreneuriale au Québec et de favoriser le mentorat d'affaires international et le partage d'expertise entre les jeunes d'ici et d'ailleurs.

Finalité de la mesure :

Le volet mentorat d'affaires international vise à donner à de jeunes finissants et diplômés récents la possibilité de vivre une expérience professionnelle unique en accompagnant des entrepreneurs dans leurs démarches de développement de marchés et de partenariats à l'étranger. Mises sur pied à quatre reprises lors de missions économiques dirigées par le premier ministre ou l'un de ses ministres au Mexique, en France et en Inde, ces « équipes junior Québec » ont donné lieu à des résultats convaincants, tant pour les jeunes participants que pour leurs entrepreneurs-mentors, pour lesquels ils se sont avérés de précieux auxiliaires. LOJQ propose donc la reconduction de la mesure. Il est à signaler que celle-ci est rendue possible grâce à la collaboration du ministère des Relations internationales (MRI) et du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE).

Objectifs spécifiques :

- ▣ préparer la relève à affronter les défis d'un environnement devenu mondial en lui offrant des possibilités d'apprentissages et de développement d'habiletés aux côtés de professionnels;
- ▣ permettre aux participants de s'intégrer à un réseau national et international de chefs d'entreprises et d'entrepreneurs tout en s'initiant à la conduite d'affaires dans un contexte interculturel avec des partenaires commerciaux majeurs pour le Québec.

Clientèle ciblée :

- ▣ jeunes finissants universitaires ou diplômé récents dans un domaine pertinent au vu du secteur de la mission.

Description et types d'activités :

Jumelage d'un participant à une entreprise dont le représentant agit à titre de mentor lors de missions économiques dirigées par le premier ministre, des ministres sectoriels ou organisées par des instances régionales de développement économique.

Partenaire sollicité : Secrétariat à la jeunesse.

3.2 LES RÉGIONS

En accord avec les priorités gouvernementales, les Offices jeunesse internationaux portent, depuis leur création, une attention particulière aux régions. Cette préoccupation se traduit en premier lieu par leur souci constant de veiller à une bonne participation des jeunes des régions à leurs programmes. Le mot-clef en la matière, ainsi que cela a été souligné précédemment dans ce mémoire, est celui d'*accessibilité* des services. Plusieurs initiatives ont été prises par LOJIQ dans le but de gommer ou de réduire les effets de la distance: recours intensif aux technologies de l'information (développement de sites Internet conviviaux et exhaustifs, mise en ligne des appels à candidatures, des appels à projets et des formulaires d'inscription, utilisation de listes de diffusion électronique, etc.), établissement de deux points de service, prise en charge des frais de transport au Québec des participants des régions.

3.2.1 Le développement régional

De manière plus significative encore cependant, LOJIQ se met au service des jeunes des régions en concevant et en montant des projets qui leur sont spécialement destinés et qui touchent à d'importantes thématiques régionales. Les domaines dans lesquels s'inscrivent les projets réalisés par les trois Offices sont extrêmement variés et leurs retombées se mesurent donc en termes d'acquisition de nouvelles expertises favorables au développement des régions, de perfectionnement de la main-d'œuvre en regard des besoins sectoriels locaux, d'entrepreneuriat ou encore d'apport à la vie culturelle. Dénominateurs communs de tous ces projets: leur ancrage s'effectue dans une perspective de développement local et d'appui au milieu. Ils concourent ainsi directement à l'encouragement d'une occupation dynamique du territoire québécois.

3.2.2 Le maintien et le retour des jeunes en région

Une retombée concrète trop peu connue des projets de mobilité internationale que propose LOJIQ aux jeunes des régions réside dans le potentiel d'enracinement important qu'ils présentent. Ces projets, qu'il s'agisse d'études à l'étranger, de stages ou d'expériences de travail, constituent en effet une voie de solution entre l'exode (temporaire ou définitif) qu'engendre la migration régionale et le besoin de mobilité des jeunes. De par leur durée limitée dans le temps et leur caractère ponctuel, ils favorisent le maintien du lien du jeune avec sa région d'origine.

Dans le but de poursuivre et d'accroître sa contribution au développement régional et de favoriser, dans le même temps, le maintien des jeunes en région, LOJIQ propose la mesure n° 8, une nouvelle mesure, visant le soutien aux priorités jeunesse régionales. Cette mesure s'adresserait à l'ensemble des jeunes établis en région, incluant ceux qui habitent dans le Grand Nord québécois et dont font partie les jeunes des Premières nations et les jeunes Inuits. Les partenaires régionaux seraient étroitement associés à sa réalisation, de même que les structures représentatives des jeunes autochtones.

Cette mesure répond aux orientations de la Stratégie d'action jeunesse en :

- ▣ ciblant des actions qui s'inscrivent dans des thématiques et des préoccupations jeunesse régionales;
- ▣ permettant aux jeunes de contribuer au développement de leur région;
- ▣ donnant aux jeunes l'accès à des expériences leur permettant de participer aux changements de société;
- ▣ permettant aux jeunes de porter un nouveau regard sur le monde;
- ▣ favorisant l'acquisition de compétences internationales;
- ▣ permettant la réalisation d'expériences enrichissantes d'un point de vue personnel et professionnel;
- ▣ préparant adéquatement les jeunes à relever les défis d'un nouvel espace mondial dans lequel ils seront appelés à travailler.

Finalité de la mesure :

L'action et l'engagement des jeunes sont essentiels pour la vitalité et l'essor du Québec et de ses régions. Déjà, le gouvernement soutient les initiatives jeunesse régionales par le biais des Forums jeunesse régionaux et le Fonds régional d'investissement jeunesse. Ces structures, solidement implantées dans leur milieu, composent avec les spécificités et enjeux régionaux et constituent ainsi des acteurs de premier plan dans l'élaboration et la coordination d'initiatives favorables au développement local et régional. Certaines actions que priorisent notamment les Forums jeunesse régionaux pourraient se voir enrichies d'un volet international. La mesure proposée vise donc à offrir aux jeunes des régions la possibilité de participer à de telles activités, des initiatives qui collent au plan d'action jeunesse régional et qui permettent le développement de ceux qui y participent, tout en entraînant des retombées pour la collectivité. Cette mesure se réaliserait en collaboration avec les partenaires associatifs et institutionnels des régions, dont les Forums jeunesse régionaux. De plus, elle permettrait, en lien avec le *Plan Nord* proposé par le premier ministre du Québec, de rejoindre les communautés nordiques et autochtones, entre autres par le biais des 3 trois Forums jeunesse régionaux du Nord (Baie James, Cris et Inuits) ainsi que par celui des agents de liaison jeunesse dont l'Assemblée des Premières Nations s'est doté.

Objectifs spécifiques :

- ▣ permettre à des jeunes de toutes les régions du Québec, de développer des compétences et acquérir des connaissances par des expériences internationales qu'ils pourront mettre à profit à leur retour, dans le cadre d'initiatives priorisées dans leur milieu;
- ▣ offrir l'accès à des expériences à l'international aux jeunes ciblés par les actions structurantes des partenaires associatifs et institutionnels des régions, dont les Forums jeunesse régionaux et par les agents de liaison jeunesse des Premières nations et des communautés nordiques;
- ▣ favoriser le maintien des jeunes en région en leur donnant accès à des expériences de qualité à l'international;
- ▣ contribuer à la prospérité des régions par l'implication des jeunes.

Clientèle ciblée :

- ▣ jeunes adultes actifs dans des initiatives priorisées au niveau régional;
- ▣ jeunes ciblés par les actions structurantes des Forums jeunesse régionaux;
- ▣ jeunes des communautés nordiques et des Premières Nations.

Description et types d'activités :

Parmi les activités susceptibles d'être réalisées: participation à des événements, séjours thématiques exploratoires, jumelages interrégionaux ou activités de formation et de perfectionnement, soutien à l'entrepreneuriat.

Partenaire sollicité : Secrétariat à la jeunesse

3.2.3 L'engagement dans le milieu de vie

Dans un contexte de déclin démographique marqué et de vieillissement de la population, l'implication et l'engagement des jeunes dans leur milieu de vie, tout particulièrement en région, constitue une condition sine qua non de la vitalité et de l'essor de la société québécoise.

La mobilité internationale, par la meilleure appréhension des enjeux sociaux locaux, régionaux et internationaux qu'elle favorise, contribue à cette prise de conscience citoyenne. En révélant avec plus d'acuité le monde comme partie intégrante de leur environnement, elle élargit le terrain d'engagement des jeunes Québécois, les aide à prendre en compte leur propre responsabilité et encourage une socialisation susceptible de trouver écho dans l'acquisition d'un esprit davantage solidaire et participatif. Pour être profond et solide, l'engagement citoyen doit en effet être ancré dans une vision globale qui transcende la dimension locale. Cet engagement s'apprend de façon concrète, sur le terrain, à travers des contacts et des échanges, à l'intérieur de groupes et de réseaux. Aller à l'extérieur, s'ouvrir sur le monde permet de stimuler sa curiosité intellectuelle, de développer ses connaissances, d'aiguiser sa sensibilité et de puiser dans des sources d'inspiration uniques. Ces expériences viennent enrichir l'action des jeunes leaders québécois dans différents champs d'action, les incite à participer plus activement voire à assumer un rôle plus important dans le développement de leur communauté.

Deux mesures (mesures n° 9 et n° 10) sont proposées par LOJIQ à l'égard de cette orientation. La mesure n° 9 consiste en la reconduction de la collaboration offerte par l'OFQJ dans le cadre du concours d'implication citoyenne *Je prends ma place*. La mesure n° 10, une nouvelle mesure, vise la mise sur pied de séjours soutenant le perfectionnement personnel et professionnel ainsi que le développement de réseaux de jeunes Québécois socialement engagés.

Cette mesure répond aux orientations de la Stratégie d'action jeunesse en :

- ▣ encourageant l'engagement des jeunes dans leur milieu de vie;
- ▣ permettant aux jeunes de s'ouvrir et de porter un nouveau regard sur le monde;
- ▣ favorisant l'acquisition de compétences internationales;
- ▣ permettant la réalisation d'expériences enrichissantes d'un point de vue personnel et professionnel.

Finalité de la mesure :

Le concours *Je prends ma place* reconnaît l'implication citoyenne des jeunes et met en lumière leur créativité, leur audace et leurs talents. L'OFQJ a été associé à ce concours dans le cadre de la Stratégie 2006-2009 en raison du rapprochement avec le concours français *Envie d'agir*. La contribution de l'OFQJ consistait en l'organisation d'un séjour thématique en France pour les lauréats de ce concours ainsi qu'en l'octroi d'un financement complémentaire.

Objectifs spécifiques :

- ▣ encourager les jeunes à s'engager, à poursuivre leurs initiatives et soutenir leur désir d'assumer des responsabilités dans leur quartier, leur arrondissement, leur ville, leur MRC ou leur région;
- ▣ reconnaître l'implication d'un jeune Québécois sur chacun des territoires desservis par les forums jeunesse régionaux (21).

Clientèle ciblée :

- ▣ jeunes Québécois engagés dans leur milieu de vie.

Description et types d'activités :

Participation des lauréats à un programme d'activités thématiques en France

Partenaire sollicité : Secrétariat à la jeunesse

Cette mesure répond aux orientations de la Stratégie d'action jeunesse en :

-] donnant aux jeunes l'accès à des expériences facilitant leur implication dans leur milieu de vie tout en leur permettant de participer aux changements de société;
-] permettant aux jeunes de s'impliquer dans des projets et des événements qui répondent à leurs préoccupations;
-] accordant un soutien aux organisations qui représentent les jeunes;
-] préparant adéquatement les jeunes à relever les défis d'un nouvel espace mondial dans lequel ils seront appelés à travailler;
-] éduquant et en sensibilisant les jeunes au développement durable.

Finalité de la mesure :

Plusieurs jeunes québécois se sentent interpellés par les enjeux sociaux locaux, régionaux et internationaux. Ces jeunes veulent s'engager et ainsi participer aux changements de société. Pour certains, la réalisation d'un séjour international est une occasion exceptionnelle d'enrichir leurs compétences afin d'assumer un rôle plus important dans le développement de leur milieu de vie. Pour d'autres, ces expériences constituent des sources d'inspiration uniques et leur fournissent des outils précieux pour poursuivre leurs actions à leur retour. De plus, depuis l'adoption de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009, un réseau d'agents de participation citoyenne a été créé au sein des Forums jeunesse régionaux. La présente mesure se veut donc également un soutien au perfectionnement et aux actions générées par les initiatives régionales en ce sens ainsi qu'une occasion de développer un véritable réseau international.

Objectifs spécifiques :

-] permettre à des jeunes québécois engagés socialement et actifs dans leur milieu de participer à des activités internationales enrichissantes liées à leur domaine d'implication;
-] soutenir le réseautage régional et favoriser la création de réseaux internationaux au bénéfice des professionnels œuvrant dans le domaine de l'engagement citoyen ainsi que des jeunes québécois engagés socialement.

Clientèle ciblée :

-] jeunes adultes engagés dans leur milieu ou travaillant au sein d'organisations qui encouragent l'engagement citoyen des jeunes;
-] jeunes leaders dans différents domaines d'action qui pourront fédérer leurs actions avec des initiatives similaires à l'international;
-] professionnels œuvrant au développement de la participation citoyenne des jeunes.

Description et types d'activités :

Plusieurs types d'activités pourront être réalisés, notamment :

-] participation à des événements en lien avec l'engagement citoyen (ex: Forum social mondial, forums divers sur l'implication citoyenne);
-] séjours thématiques exploratoires (ex: stage sur le commerce équitable);
-] jumelages interrégionaux pour l'échange et le partage d'expertise (ex: jumelage entre deux régions aux prises avec des problématiques similaires pour l'échange de solutions);
-] activités de formation et de perfectionnement.

Partenaire sollicité : Secrétariat à la jeunesse

3.3 LA DIVERSITÉ

Le thème intitulé « diversité » s'organise autour de trois axes de réflexion principaux : « l'ouverture sur le monde et l'acquisition de compétences internationales », « la reconnaissance des compétences des nouveaux arrivants » et « l'intégration des jeunes des communautés culturelles ». Par leurs interventions respectives, les Offices jeunesse internationaux contribuent à œuvrer à la réalisation de chacun des objectifs qu'ils sous-tendent.

3.3.1 L'ouverture sur le monde et l'acquisition de compétences internationales

Il ne nous apparaît pas nécessaire de revenir plus longuement sur ce thème, celui-ci ayant été amplement développé dans la première partie de ce mémoire avec, nous l'espérons, suffisamment de conviction.

3.3.2 La reconnaissance des compétences des nouveaux arrivants

Ainsi que cela a été souligné précédemment, la réciprocité inhérente aux échanges jeunesse initiés par LOJIQ concourt directement à la mobilité de la main-d'œuvre et à l'accueil au Québec de jeunes travailleurs provenant de l'immigration. Les statistiques du programme *Formation et emploi* de l'OFQJ sont à cet égard éloquentes, puisque sur les 327 jeunes participants français ayant réalisé un stage en entreprise au Québec en 2006, 109 avaient entrepris des démarches d'immigration ou s'apprêtaient à le faire dans l'année suivant leur retour¹². Dans un contexte où l'immigration apparaît comme l'une des voies privilégiées pour atténuer les effets du déclin démographique et du vieillissement de la population, cette contribution nous semble particulièrement digne de mention. En outre, on le comprend, ce type d'initiative facilite dans le même temps grandement la reconnaissance des acquis et des compétences des jeunes professionnels étrangers sur le marché du travail québécois.

3.3.3 L'intégration des jeunes des communautés culturelles

Ici encore, les Offices jeunesse internationaux se présentent comme des acteurs positifs de changement. En effet, par l'envoi de jeunes Québécois à l'étranger et l'accueil des jeunes étrangers au Québec, ils contribuent, nous l'avons dit, à faire naître de nouvelles attitudes, une nouvelle ouverture et une nouvelle notion du « vivre ensemble », indispensables à la construction d'une société inclusive. Les confrontations des façons de faire, des idées et des valeurs qu'ils favorisent permettent l'acquisition par les jeunes Québécois de compétences interculturelles qui les rendent mieux à même d'intégrer la diversité. Cela se révèle d'autant plus important que « *l'apprentissage interculturel ne se réalise ni par une simple transmission de connaissances didactiques, ni par mimétisme de comportements, mais par la construction expérimentale*¹³ ». Les récents débats survenus autour de ce qu'il a été convenu de nommer les « accommodements raisonnables » sont là pour nous le rappeler.

Mais LOJIQ œuvre également plus directement à l'intégration des jeunes des communautés culturelles en collaborant activement à certains projets ou manifestations. Un événement emblématique à cet égard est la *Semaine d'action contre le racisme*, organisée tous les ans à Québec et Montréal et dont les Offices jeunesse constituent l'un des principaux partenaires. Cette manifestation québécoise annuelle a été à l'origine d'événements similaires tenus dans d'autres régions du monde.

Au chapitre de la « diversité », et dans l'objectif de contribuer plus significativement encore à la mobilité de la jeune main-d'œuvre ainsi qu'à la reconnaissance de ses acquis et compétences, LOJIQ propose (mesure n° 11) la mise sur pied et la gestion d'une banque de stages centralisée. Celle-ci serait ouverte tant aux jeunes Québécois soucieux de réaliser une expérience professionnelle à l'étranger qu'aux jeunes étrangers désireux de faire de même au Québec. Le succès d'un tel projet serait de nature à favoriser l'atteinte des trois grands objectifs inscrits dans cet axe de réflexion.

12 OFQJ, rapport au Conseil d'administration 2006-2007.

13 Marc Thomas, « *Acquérir une compétence interculturelle des processus d'apprentissages interculturels au quotidien* », mémoire de DESS de psychologie, Université de Nancy 2, p.2 (2000).

Cette mesure répond aux orientations de la Stratégie d'action jeunesse en :

- ▣ favorisant la stabilisation des divers effets associés aux changements démographiques;
- ▣ stimulant le développement économique.

Finalité de la mesure

Dans la foulée des discussions entourant la création d'un nouvel espace économique, notamment entre le Québec et la France et entre le Québec et l'Union européenne, le gouvernement du Québec souhaite conclure des ententes relatives à l'immigration de travailleurs qualifiés ainsi qu'à la mobilité de la main-d'œuvre. À cet égard, LOJIQ occupe une place de choix et peut contribuer aux stratégies du gouvernement du Québec pour assurer son développement économique et répondre aux besoins des entreprises. La Commission des communautés européennes reconnaît à la mobilité internationale des jeunes une valeur structurante, le Québec attribue à la mobilité un atout stratégique qui s'inscrit au cœur de sa politique internationale.

LOJIQ, par le biais de l'OFQJ, a développé une expertise dans la gestion d'une banque de stages franco-québécoise. LOJIQ est maintenant sollicité par différents partenaires européens et des Amériques pour favoriser cette mobilité tant en ce qui concerne l'accueil dans nos entreprises québécoises de stagiaires en provenance soit d'Europe ou des Amériques. Eurodyssée, un programme européen de mobilité souhaite accueillir des Québécois en stage dans potentiellement toutes les régions d'Europe et voir s'ouvrir des places de stage au Québec pour de jeunes Européens. La réciprocité, inhérente aux échanges et aux divers réseaux de LOJIQ, participe à la mobilité de la main-d'œuvre mais aussi à l'accueil de nouveaux jeunes travailleurs immigrés. À preuve, le programme Formation et emploi de l'OFQJ a une incidence sur l'établissement au Québec de jeunes professionnels français : en 2006, 33 % ont entrepris des démarches d'immigration ou s'apprêtaient à le faire, en 2007 on en est à près de 50 %.

LOJIQ souhaite donc développer et centraliser une banque de stages pour l'accueil d'étrangers qu'ils soient en provenance de l'Europe ou des Amériques, et l'envoi de Québécois en stage à l'étranger. En plus du soutien de la future « Stratégie d'action jeunesse », un des partenaires pressentis pourrait être le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec.

Objectifs spécifiques

- ▣ mettre sur pied une banque de stages centralisée pour l'accueil de stagiaires étrangers dans des entreprises québécoises et favoriser l'envoi de stagiaires québécois dans des milieux de stage à l'étranger;
- ▣ centraliser les demandes afin de permettre à plus de jeunes de profiter des possibilités que procurerait cette mise en réseau international et de pérenniser les efforts consentis à ce chapitre.

Description et type d'activités

- ▣ opérationnalisation et gestion d'une banque de stages internationale par l'ajout d'une ressource spécialisée.

Partenaire sollicité : le Secrétariat à la jeunesse.

3.4 LA QUALITÉ DE VIE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les concepts de « qualité de vie » et de « développement durable » figurent aujourd'hui au centre des préoccupations non seulement des jeunes Québécois mais aussi des jeunes de nombreux pays. Ainsi, dans ces domaines comme dans bien d'autres, les expériences de mobilité internationale offertes par LOJIQ représentent la possibilité d'aller chercher à l'étranger de nouvelles connaissances, de s'informer de l'existence d'autres pratiques et de s'interroger, grâce aux fenêtres qu'elles ouvrent sur d'autres réalités, sur nos propres manières de voir et de faire les choses.

3.4.1 Les saines habitudes de vie

La santé et le bien-être des jeunes sont au cœur des politiques jeunesse de beaucoup de gouvernements. Un grand nombre d'organismes et d'associations, d'intervenants spécialisés, d'éducateurs et de professionnels s'efforcent ainsi de prévenir ou de lutter contre les maux dont souffrent leurs jeunes concitoyens, particulièrement les plus fragiles. En favorisant le partage d'expertises, l'acquisition de nouvelles compétences et leur mise en relation avec des partenaires étrangers de premier plan, LOJIQ croit être en mesure de soutenir efficacement leur action.

3.4.2 Développement de l'expertise jeunesse en développement durable

Le développement durable se présente comme un défi aussi crucial qu'exigeant. En atteste la récente adoption d'une *Stratégie gouvernementale de développement durable* couvrant les cinq prochaines années et engageant concrètement toutes les entités du gouvernement du Québec à coordonner leurs efforts afin de contribuer à protéger et à exploiter sainement l'environnement. Dans le même sens, en écho aux profondes préoccupations exprimées par les jeunes Québécois lors de sa dernière consultation, le Secrétariat à la jeunesse a identifié le développement durable comme un enjeu de première importance. Les jeunes, forces vives de la société québécoise, se doivent d'être initiés et formés en ce domaine.

À l'évidence, une compréhension profonde de l'interdépendance des nations, des cultures et des peuples, de même que de la précarité de l'équilibre de notre planète, est un préalable pour relever avec succès le défi du développement durable. En plus de stimuler une conscience aiguë de ces liens, l'accès aux vastes savoirs du monde permet d'échanger connaissances et expertises et offre au Québec un formidable effet de levier pour son rayonnement.

Les organismes regroupés sous LOJIQ s'emploient à intégrer dans leur gestion une approche transversale des questions d'environnement et de développement durable dans le déploiement des programmes. De même, en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, LOJIQ disposera sous peu d'une charte des bonnes pratiques dans la gestion courante de ses affaires afin de maximiser l'utilisation de moyens réduisant les impacts négatifs sur l'environnement.

LOJIQ se propose en conséquence de mettre en œuvre une nouvelle mesure (mesure n° 12) qui viserait spécifiquement, par l'offre d'expériences formatrices à l'étranger, la constitution d'une expertise jeunesse en ce domaine.

Cette mesure répond aux orientations de la Stratégie d'action Jeunesse en :

- ▣ favorisant le développement de l'expertise jeunesse dans le domaine du développement durable;
- ▣ permettant aux jeunes du Québec d'agir en tant qu'acteurs de changement efficients;
- ▣ répondant au fort intérêt que portent les jeunes adultes du Québec au Développement durable.

Finalité de la mesure :

En réponse aux préoccupations grandissantes exprimées par les jeunes Québécois et dans la lignée de la récente *Stratégie de développement durable* dont s'est doté le gouvernement du Québec, cette mesure vise, par l'offre d'expériences formatrices à l'étranger, à concourir au développement d'une expertise jeunesse dans le domaine du développement durable.

Objectifs spécifiques :

- ▣ permettre l'acquisition de connaissances spécifiques par des stages à l'international;
- ▣ appuyer les échanges de meilleures pratiques en développement durable avec l'étranger.

Clientèle ciblée :

- ▣ jeunes Québécois participant de façon bénévole, scolaire ou professionnelle à une initiative de développement durable au Québec.

Description et types d'activités :

- ▣ stage de perfectionnement de moyenne durée dans un organisme étranger reconnu en matière de développement durable;
- ▣ séjour de courte durée à l'étranger permettant l'échange d'expertises;
- ▣ séjour de travail sur le terrain au sein d'une équipe œuvrant à un projet local de développement durable;
- ▣ participation de délégations québécoises à des événements internationaux ayant comme thématique centrale le développement durable.

Partenaire sollicité : Secrétariat à la jeunesse.

3.5 LA CULTURE

L'un des principes énoncés dans la *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, adoptée à Paris le 2 novembre 2001*, pose que « source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire que l'est la biodiversité dans l'ordre du vivant¹⁴ ». C'est dans cet esprit que fut adoptée, en octobre 2005, la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* pour laquelle le Québec s'est tant battu, conscient de l'importance de la culture et des arts dans le renforcement et la persistance du sentiment d'appartenance à une identité nationale.

Le Québec a connu ces dernières décennies d'importants succès culturels sur la scène internationale qui ont fait rejaillir hors de nos frontières la force créatrice d'artistes, artisans, et professionnels de la culture québécoise, contribuant ainsi au renforcement d'une identité propre, originale, ouverte sur le monde. Avec éclats, ces jeunes ambassadeurs exportent la vision d'une société qui exerce une influence qui dépasse largement son poids démographique et qui conforte la position stratégique québécoise de carrefour de l'Europe et des Amériques et de partenaire majeur de la Francophonie.

Poste avancé du rayonnement du Québec à l'étranger, cette pierre angulaire de notre développement tant identitaire qu'économique repose sur une incertitude due à la précarité de l'aide financière destinée à la relève culturelle et artistique. Ces jeunes représentants de l'avant-garde québécoise, qui portent nos paroles et nos images en leur conférant une dimension internationale, se retrouvent trop souvent à mi-chemin entre une notoriété qui favorise la pénétration de nouveaux espaces et l'admissibilité aux programmes existants de soutien financier à l'exportation de leurs créations.

Connaissant la force de l'attachement et de l'intérêt que portent les jeunes Québécois à la question culturelle et sachant tout l'enjeu qu'elle revêt pour le Québec, LOJIQ l'a inscrite ces dernières années au nombre de ses axes d'intervention prioritaires. En ce sens, nous proposons de mettre de l'avant un volet innovateur à la prochaine Stratégie d'action jeunesse, en mettant de l'avant une nouvelle mesure (mesure n° 13) dédiée à l'accroissement du soutien aux jeunes artistes et aux jeunes professionnels des milieux culturels. Cette mesure, qui viserait à favoriser l'approfondissement de leur pratique ainsi que la reconnaissance de leur savoir-faire, est une application concrète de la dimension transversale du volet international dans la Stratégie d'action jeunesse. En effet, la relève culturelle québécoise peut être associée aux différents volets de la politique jeunesse qui vont de l'insertion au marché du travail jusqu'à la dimension entrepreneuriale, tout comme de la promotion des régions du Québec à celle de l'expression citoyenne et de la diversité culturelle. L'effet « accélérateur » de la mobilité internationale est particulièrement palpable dans ce domaine.

14 Le texte officiel de la déclaration est disponible au lien suivant: <http://unesdoc.unesco.org/imag/0012/001271/127160m.pdf>

Cette mesure répond aux orientations de la Stratégie d'action jeunesse en matière d'accroissement de la présence des jeunes dans la société.

Finalité de la mesure :

La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, adoptée par l'UNESCO en octobre 2005, implique une promotion et une protection des expressions culturelles mises à mal par l'accélération du processus de mondialisation. Il est donc impératif pour toute collectivité de voir au soutien de la promotion des expressions culturelles à toutes les étapes de la chaîne culturelle, de la création à la production, de la diffusion à la distribution et la consommation. Dans cet esprit, LOJIQ met de l'avant une mesure qui vise à appuyer la relève, jeunes acteurs du milieu culturel, afin de favoriser leur développement et leur rayonnement à l'échelle internationale.

Objectifs spécifiques :

- ▣ dans une dimension internationale, soutenir les jeunes créateurs à toutes les étapes de la chaîne culturelle : création, production, diffusion et promotion de l'accès à diverses expressions culturelles;
- ▣ soutenir le développement et l'expérimentation au niveau culturel par des projets internationaux pour faire naître des formes nouvelles et diverses d'expressions culturelles.

Clientèle ciblée :

- ▣ créateurs québécois, étudiants ou professionnels œuvrant dans le domaine culturel.

Description et types d'activités :

Mission de prospection du milieu culturel, occasions de mentorat, de formation, de résidences et d'aide au développement de projets culturels, mise en réseau de jeunes professionnels du milieu culturel et échanges d'informations à l'échelle internationale, conceptualisation de projets de tournée, aide à la tournée, participation à des festivals et des foires internationales et support à la réalisation de projets de coproductions internationales.

Partenaire sollicité : Secrétariat à la jeunesse et/ou le ministère de la Culture et des Communications

3.6 TABLEAU SYNTHÈSE DES MESURES PROPOSÉES PAR LOJIQ

AXES DE RÉFLEXION DE LA STRATÉGIE	EDUCATION, EMPLOI ET ENTREPRENEURIAT	RÉGIONS	QUALITÉ DE VIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	CULTURE
MESURES PROPOSÉES PAR LOJIQ EN VERTU DE L'APPROCHE TRANSVERSALE PRIVILÉGIÉE	Mesure n° 1: persévérance scolaire	Mesure n° 8: soutien aux priorités jeunesse régionales	Mesure n° 12: expertise en développement durable	Mesure n° 13: soutien aux jeunes créateurs et professionnels du milieu culturel
	Mesure n° 2: stages individuels	Mesure n° 9: <i>concours Je prends ma place*</i>		
	Mesure n° 3: volet international Programme qualification des jeunes (PQJ)	Mesure n° 10: jeunes socialement engagés		
	Mesure n° 7: <i>développement de l'entrepreneuriat jeunesse*</i> : a) <i>volet sensibilisation</i> b) <i>volet jeunes entrepreneurs</i> c) <i>volet mentorat d'affaires international</i>			
	Mesure n° 11: banque de stages transversale (axe « Diversité »)			
MESURES LOJIQ COMPLÉMENTAIRES	Mesure n° 4: mobilité étudiante (PECU)			
	Mesure n° 5: chantiers d'insertion			
	Mesure n° 6: stages collectifs			

* Les mesures inscrites en italique sont celles qui sont déjà mises en œuvre dans l'actuelle Stratégie d'action jeunesse et pour lesquelles une proposition de reconduction est formulée.

CONCLUSION

« Nous vivons dans un monde d'interdépendance et de vases communicants. *Mieux comprendre ce qui se passe dans le monde, c'est mieux comprendre ce qui se passe chez nous* ». Cette citation du premier ministre du Québec a introduit le présent mémoire, déposé dans le cadre de la consultation en vue de la prochaine Stratégie d'action jeunesse.

Cette phrase nous servira également de conclusion car elle vient en quelque sorte « consacrer » la nature transversale de l'ensemble des actions possibles via la mobilité internationale au sein de la future Stratégie d'action jeunesse du Québec. Cette transversalité, c'est la valeur ajoutée internationale que nous pouvons offrir à la jeunesse québécoise dans l'application de la nouvelle politique jeunesse qui guidera les cinq prochaines années.

La mobilité internationale est l'expression de la capacité d'ouvrir une fenêtre sur le monde pour l'ensemble des mesures mises de l'avant par le Secrétariat à la jeunesse en permettant aux jeunes Québécois d'élargir leurs horizons en s'associant aux courants sociaux, économiques et culturels d'autres peuples et États, ceux-ci évoluant dans un espace mondial de plus en plus interrelié.

La nouvelle politique internationale soutenue par le ministère des Relations internationales du Québec (MRI) a posé les jalons d'une mobilité accrue des jeunes Québécois à l'international autour d'une offre regroupée vers une plus grande diversité de territoires. Forts de l'appui du MRI, les Offices ont pu coordonner leurs actions pour rendre plus accessible cette mobilité.

Ces actions reposent aussi sur de précieux partenariats avec d'autres acteurs publics et privés. Parmi ceux-ci, le Secrétariat à la jeunesse (SAJ) a permis, notamment, d'ouvrir les routes du monde à une nouvelle génération d'entrepreneurs. Nous faisons les présentes propositions en souhaitant vivement enrichir et élargir l'accès à une expérience internationale, porteuse d'importants acquis pour les jeunes, tant sur le plan personnel que professionnel.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les mesures proposées ne sont pas accompagnées de demandes chiffrées. Lors des prochaines consultations avec le SAJ, nous déposerons une proposition en ce sens. Il nous apparaît néanmoins indubitable que le soutien consenti devrait être à la hauteur de l'enjeu que revêt aujourd'hui pour le Québec la mobilité internationale jeunesse et qu'il tienne compte de la demande sans cesse croissante des jeunes Québécois pour des expériences internationales, demande qui devrait être encore stimulée par l'élargissement à venir de l'offre de mobilité à de nouveaux territoires.

Le statut de guichet unique reconnu à LOJIQ en matière de mobilité jeunesse et les garanties qu'offre un organisme géré selon les normes gouvernementales devraient également être pris en considération, tout comme la solide expertise dont disposent les Offices jeunesse internationaux et leur capacité d'offrir des coûts plus bas et de mener des interventions dans tous les champs couverts par la Stratégie d'action jeunesse.

